

**Zeitschrift:** Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft  
**Band:** 2 (1892)

**Artikel:** Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie  
**Autor:** Reber, B.  
**Kapitel:** III: Les monnaies du canton d'Argovie  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-171750>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

côtés le millésime 16-23 et à ses pieds (Z). Lég. entre deux cercles perlés : S : IOANNES BAPTIST.

111) Pl. XIV, fig. 107. Un plappart. Av. : Ecusson de même forme que sur les deux pièces précédentes. Lég. : MO NO LAVFFENBERG et une petite croix. Rev. : Au milieu St-Jean avec l'agneau, à ses pieds le chiffre I. Lég. : S. IOANNES BAPTIST.

112) Pl. XIV, fig. 108. Autres pièces d'un plappart. Av. : Ecusson comme sur les fig. 105-107. Lég. : MO. NO. LAVFFENBERGENSIS. Rev. : St-Jean vêtu d'un long manteau dans un cercle perlé, à ses pieds, en exergue : 16 I 23. Lég. : S. IOANES BAPTIST.

113) Pl. XIV, fig. 109. Av. : MO. NO. LAVFFENBERG et une petite croix. Le lion de Habsbourg, qui est aussi celui de la ville de Laufenbourg. Rev. : Buste de St-Jean, tenant sur son bras gauche l'agneau. Lég. : S. IOANNES BAPTIS.

114) Pl. XIV, fig. 110. Ces deux dernières pièces sont des vierer ou lucer. Av. : Le lion debout dans le cercle du milieu. Lég. : MO. NO. LAVFENBERG \* Rev. : Dans le cercle du milieu une croix formée avec quatre fleurons. Lég. : SALVE. SNCTA. CRVX \*

### III. LES MONNAIES DU CANTON D'ARGOVIE.

Nous passerons en revue aussi brièvement que le sujet le permettra les monnaies du canton d'Argovie, institué dans sa forme actuelle en 1803. Cependant ce n'est qu'en 1805 que la frappe des monnaies a commencé par des pièces d'un batz.

Il est possible qu'il existe encore plus de variétés de certaines frappes des petites pièces que nous indiquons. Mais telle que nous la présentons l'image de la numismatique de cette époque est complète et ne saurait être augmentée

que par quelques petites variétés ou variantes, ne présentant que fort peu de différence avec celles que nous décrivons.

115) Pl. XV, fig. 111. Diam. 39<sup>mm</sup>, poids 30 gr. Av. : Écusson du canton d'Argovie, surmonté d'une belle couronne. Lég. : CANTON ARGAU. En bas, entre deux fleurons : 1812. Rev. : Un ancien Suisse debout avec chapeau à deux plumes, tenant dans la main gauche une hallebarde et appuyant la droite sur une espèce de bouclier sur lequel on lit en trois lignes : XIX | CAN | TONE. Lég. : SCHWEIZER : EIDSGENOSSENS : En ex. : 4. FRANK : Le bord crénelé des deux côtés et la tranche à beaux fleurons tout au tour.

116) Sur une variété de cette pièce, on remarque trois plumes au chapeau du Suisse et le manche du glaive dépassant la hampe de la hallebarde. Sur l'avvers, les deux fleurons enfermant le millésime portent chacun un gland à la place des trois points.

117) Pl. XV, fig. 112. Av. : Lég. : CANTON ARGAU. Au milieu l'écusson argovien dans deux branches de palmier et de laurier. Rev. : L'ancien Suisse assis sur un bloc, la hallebarde à droite et appuyant son bras droit sur un bouclier, sur lequel on lit en deux lignes : XIX | CANT. Dans la main gauche, le Suisse tient une branche de palmier. Lég. : SCHWEIZERICHE EIDSGENOSSENSCHAFT 1809. En exergue : 20 BATZ : On parle d'une variété, mais je n'en ai point eu entre les mains.

118-120) Pl. XV, fig. 113. Pièces de dix batz de 1808, 1809 (2 var.) et 1818. Av. : Écusson argovien entouré de deux branches de laurier et de palmier. Lég. : CANTON \* ARGAU. Rev. : Dans une couronne de chêne en trois lignes : 10 | BATZEN | 1809.

121-128) Pl. XV, fig. 114. Pièces de 5 batz de huit différentes années. Ce sont : 1807, 1808, 1809 (2 var.), 1810 (2 var.), 1811 (2 var.), 1812, 1814 et 1815. L'écusson du canton dans deux branches de laurier et de palmier. Lég. : \* CANTON \* ARGAU \* Rev. : Dans une couronne de chêne en trois lignes : 5 | BATZEN | \* 1811 \*

Les deux variétés de 1810 ont beaucoup de ressemblance avec celle-ci. Sur le revers, les deux étoiles à côté du millésime manquent.

129) Pl. XV, fig. 115. La pièce de 5 batz du concordat (3 var.). Av. : Écusson argovien entre deux branches de laurier. Lég. : CANTON AARGAU 1826. En bas : 5 BATZ. Rev. : Dans une couronne de laurier une croix à jour avec de petits ornements dans l'intérieur et au milieu un C. Lég. : DIE CONCORDIER · CANTONE DER SCHWEIZ \* (Les cantons du concordat suisse.)

Les trois variétés ne diffèrent que par des détails à peine perceptibles dans le feuillage ou dans la grandeur des objets.

130-137) Pl. XVI, fig. 116. Les pièces d'un batz de 1805, 1806 (2 var.), 1807 (3 var.), 1808 (2 var.), 1809 (2 var.), 1810 (3 var.), 1811 (2 var.) et 1816. Dans un filet rond l'écusson ovale, couvert d'une guirlande de laurier. Lég. : CANTON AARGAU. En exergue 10 RAPEN. Rev. : Dans une couronne de chêne en trois lignes : 1 | BATZEN | 1805.

On remarque qu'en 1805, le mot « Aargau » s'écrit avec deux a, ensuite jusqu'en 1826 seulement avec un. On en est revenu alors à l'ancienne orthographe.

Seule la pièce de 1805 porte un écusson ovale, toutes les autres ont l'écusson pointu en haut et en bas comme on le voit sur nos planches.

138) Pl. XVI, fig. 117. La pièce du concordat de 1826. Il y en a trois variétés.

Nous nous contenterons dès à présent de renvoyer le lecteur simplement à la figure, en abrégant de cette façon un texte trop monotone, toutes ces pièces se ressemblant beaucoup.

139-145. Pl. XVI, fig. 118 et 119. Le  $\frac{1}{2}$  batz de 1807 (2 var.), 1808, 1809, 1811, 1815, 1829 (2 var.) et 1831.

146) Pl. XVI, fig. 120. La pièce d'un kreutzer ou  $2\frac{1}{2}$  rappen de 1831. Deux variétés.

147-152) Pl. XVI, fig. 121. Un représentant des pièces de

deux rappen. Des pièces semblables ou avec très peu de variétés ont été frappées en : 1808, 1811, 1812 (3 var.), 1813, 1814 (4 var.) et 1816 (2 var.).

153-156) Pl. XVI, fig. 122. La pièce d'un rappen. On en connaît des millésimes suivants : 1809 (2 var.), 1810 (2 var.), 1811 et 1816 (2 var.).

---

## LITTÉRATURE NUMISMATIQUE

(D'autres titres se trouvent mentionnés dans le courant de notre travail et que nous ne jugeons pas d'utilité de reproduire encore ici.)

---

*Alte Zoffinger Münz.* — Une double page de gravure in 4° avec 50 figures de bractéates. C'est le bourgmestre *Suter*, de Zofingue, qui, pendant la dispute engagée avec Berne qui dura six ans à partir de 1720, qui a surtout fait les études d'archives sur la monnaie de Zofingue et c'est à lui qu'il faut attribuer cette double planche.

BRONNER, Franz Xaver. — *Der Kanton Aargau*, historisch, geographisch, statistisch geschildert. St. Gallen und Bern 1844. Vol. I, p. 507, traite les monnaies de Zofingue, de Habsbourg-Laufenbourg et du canton d'Argovie.

*Bulletin de la Société suisse de numismatique.* — T. II, p. 1. *Bractéates suisses inédites*, par D<sup>r</sup> C.-F. TRACHSEL.

*Id.*, T. V, p. 117. *Héraldique, Sigillographie et Numismatique de l'Argovie*, par Ant. HENSELER.

*Id.*, T. VI, p. 42. *Ist der Aargauer Thaler von 1812 unter*